

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2,50 francs. Abonnement annuel: 65 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

L'école comme matériel électoral

Selon la doctrine démocratique, les partis sont des groupements d'opinion qui occupent le pouvoir dans le but de conduire une politique conforme à leur idéologie. Le parti radical suisse – il n'est pas le seul – fait l'inverse: il aimerait reconquérir le pouvoir et cherche à cette fin des opinions susceptibles d'être porteuses électoralement. C'est ainsi que, s'étant hâtivement penché sur la question scolaire, il a décidé que la Confédération avait besoin d'un système unique. Prétexte invoqué pour camoufler le mercantilisme de l'opération: faciliter la mobilité familiale et professionnelle en Suisse. Le parti radical suisse a donc décidé de lancer une initiative pour uniformiser l'âge d'entrée à l'école, les objectifs scolaires, le matériel d'enseignement et les méthodes d'évaluation.

Nos réformateurs scolaires, craignant l'influence des cantons «les plus rétrogrades» sur les expériences vaudoises, se sont aussitôt agités de la plus belle manière. La socialiste Cilette Cretton, éminente grise du Département de la Formation et de la Jeunesse, a tenu à la radio un discours d'un fédéralisme d'une rare orthodoxie contre la future initiative des radicaux. C'est assez cocasse quand on se rappelle que les thuriféraires d'EVM, dont elle fait partie, se gargarisaient de sa romando-compatibilité, préalable à une harmonisation suisse et européenne¹ de l'école!

A l'inverse, certains partisans des notes sont prêts à monter dans cette barrique pourrie et à passer par Berne pour

imposer leur point de vue aux cantons modernistes. C'est un calcul à court terme. Les réformateurs ne sont pas moins actifs ni moins nocifs sur le plan fédéral. C'est à eux par exemple que nous devons la suppression des sections traditionnelles, classique, scientifique et moderne. Et ils ne sont pas plus faciles à contrer que nos réformateurs cantonaux.

L'idée de centraliser l'école laisse entendre qu'on pourrait concevoir une organisation scolaire en dehors de toute référence aux mœurs des populations cantonales. A elle seule, cette idée disqualifie la manœuvre radicale: l'enseignement scolaire est au contraire tributaire des pratiques familiales, sociales et religieuses du lieu. Pour ne comparer que les cantons du Valais et de Genève, ou de Fribourg et de Vaud, on constate des différences importantes et stables dont il serait impensable qu'elles n'aient pas d'influence sur l'école.

La résistance annoncée des cantons est considérée non comme un sursaut vital révélateur d'une réalité politique bafouée, mais comme un paramètre de freinage dont il faudra tenir compte dans la stratégie générale. Il y a dans ce mépris des cantons une attitude profondément anti-suisse.

Trente années de réformes scolaires nous ont appris au moins une chose: l'école ne vaut pas d'abord par son système, mais par sa pratique. Je ne dis pas que tous les systèmes se valent, ni qu'il est impossible de s'inspirer d'un système étranger. Je dis simplement que même

les systèmes les meilleurs ne valent qu'au fil d'une longue pratique durant laquelle les enseignants comblent les manques, liment les excès, suppriment les erreurs de conception, approfondissent leurs méthodes et rectifient les manuels. C'est aussi cette pratique stable qui seule peut créer la confiance indispensable aux relations entre les maîtres, les élèves et les parents. Chaque changement, même le plus justifié, est suivi d'un creux qualitatif durant lequel les parties s'adaptent. Et quand les changements sont massifs, ou se succèdent à intervalles rapprochés, c'est un véritable désordre qui s'installe durablement tant dans l'administration scolaire que dans les relations entre les acteurs scolaires. C'est ce que nous promet l'initiative radicale.

Le désordre que provoquerait la centralisation ne frapperait pas seulement l'école. Il amorcerait une longue période de lutte entre les pouvoirs cantonaux et fédéraux, entre les cantons et surtout entre les groupes linguistiques. Si l'on veut créer des problèmes ethniques en Suisse, il n'y a qu'à centraliser l'école et remettre à la Confédération, c'est-à-dire à une majorité germanophone, le pouvoir de décider pour toute la Suisse ce qui est bon pour les élèves, notamment en ce qui concerne l'enseignement des langues.

C'est d'ailleurs une grande naïveté de croire que la centralisation rendra l'école plus efficace. Sur le papier, il est certain qu'une seule école suisse est beaucoup plus simple que vingt-six écoles canto-

nales. Mais un papier simple ne peut régir «efficacement» une réalité objectivement multiple et rendre semblables des réalités objectivement différentes.

L'affaire PECARO (plan d'étude cadre romand) devrait inciter les radicaux à plus de circonspection. Le manuel de cette grande manœuvre d'alignement des écoles romandes est tellement filandreux et prétentieux que personne n'en veut. Au point que M. Steiert, membre de la garde prétorienne du Département de la Formation et de la Jeunesse, a dû déclarer que PECARO était un document qu'il fallait encore «stabiliser». «Stabiliser»! Miracle de la langue de bois départementale! Entendez que le Département attendra que les passions soient retombées pour revenir discrètement à la charge. Or l'opacité quasi claudélienne du PECARO montre à quoi peut conduire une opération d'«harmonisation» scolaire conçue sans tenir compte des communautés cantonales. Faut-il vraiment étendre la pécarosité à l'entier de la Confédération?

Nos lecteurs connaissent nos préventions à l'égard des partis qui, quels qu'ils soient, finissent toujours par faire prévaloir l'idéologie sur la réalité et leurs intérêts électoraux sur le bien commun. L'initiative radicale que nous combattons de toutes nos forces ne nous incite guère à changer d'avis.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Projet d'exposé des motifs à l'appui d'EVM, p. 5.

Une réhabilitation bienvenue

La *Weltwoche*, hebdomadaire largement répandu en Suisse alémanique, a consacré en juillet-août cinq articles, curieusement ignorés de la presse francophone (sauf erreur de notre part), au rôle de deux grands Vaudois au cours d'une des périodes les plus périlleuses de notre histoire: le conseiller fédéral Marcel Pilet-Golaz et le général Henri Guisan. L'auteur, Hanspeter Born, a eu accès à des sources d'information sérieuses et, sur une trentaine de pages, remet fermement l'église au milieu du village après les turbulences soulevées notamment par la commission Bergier.

L'image négative, voire injurieuse de Pilet-Golaz, largement diffusée par divers donneurs de leçons à bon marché, a été alimentée surtout par trois épisodes sur lesquels il vaut la peine de revenir.

Sur les incidents aériens du printemps 40, marqués par la valeur de nos pilotes, H. Born démontre que Pilet a réussi à calmer nos voisins, mécontents et menaçants, par une réaction toute en finesse, achevée avec succès par une note fignolée à la virgule près mais dépourvue de toute forme d'excuse ou d'alignement.

Sur le fameux discours du 25 juin 40, dont les termes soigneusement pesés et préalablement discutés n'étaient ni complaisants, ni provocateurs, H. Born met en évidence l'hostilité déclarée d'adversaires politiques de Pilet, qui ne supportaient pas son dédain à peine voilé pour le monde parlementaire et la prétention du gouvernement à jouer, en ces temps difficiles, un rôle de guide (ou *Führer* dans la version allemande, ce qui n'arrangeait rien!)

Sur la rencontre, en automne 40, de Pilet avec un trio de frontistes à prendre avec des pincettes, H. Born relève que le président de la Confédération, sans entrer le moins du monde dans le jeu de ses interlocuteurs, a été trahi par leur communiqué mensonger, point de départ d'une polémique aussi gratuite que déplaisante.

La démonstration du journaliste de la *Weltwoche* est éclatante: Marcel Pilet-Golaz fut un grand conseiller fédéral; au-dessus de tout soupçon, jouant remarquablement le jeu du renard à défaut de pouvoir jouer celui du lion (la comparaison est de lui-même). Son impopularité et les cam-

pagnes dont il a été la cible ne sont pas le produit de sa politique, mais de ses apparences – de son habillement! –, de son dédain non dissimulé pour certains interlocuteurs qui ne le lui ont pas pardonné. Appliqué obstinément à sauver l'essentiel au prix de concessions sans importance, il savait qu'il serait mal compris, mal jugé: mais il dédaignait de se justifier à chaque pas. Obligé de louvoyer sans être compris, il a eu des moments de fatigue, de découragement, pour finalement laisser la place (pour des raisons, il faut le rappeler en passant, tenant à nos relations avec l'URSS et non avec le III^e Reich).

La *Weltwoche* consacre quelques pages aux rapports entre Pilet et le Général. Rappel utile, mais ambigu par l'emploi du terme d'*Anpasser* appliqué à Guisan. Celui-ci souhaitait améliorer nos rapports avec le voisin et suggérait à cet effet l'envoi à Berlin d'un émissaire de haut niveau. Cette suggestion sortait, on doit l'admettre, de la compétence du Commandant en chef de l'Armée, et Pilet l'a écartée avec raison. Mais, pas là de quoi soupçonner le Général de la moindre faiblesse et le

rapport du Rütli fut une remarquable opération de reprise en main psychologique. H. Born confirme par ailleurs que la «Croisade des enfants», montée par quelques officiers sceptiques sur la volonté de défense au plus haut niveau, était complètement à côté de la réalité.

Les rapports entre Pilet et Guisan n'étaient pas au beau fixe, on le sait et il est vain d'y revenir, sinon pour souligner ce que la *Weltwoche* ne met pas en évidence: les deux hommes savaient cultiver l'habitude bien vaudoise de concilier les divergences d'idées et le respect des personnes. Et le fait qu'ils avaient les mêmes racines a épargné à la Suisse un conflit interne qui eût pu prendre des proportions dramatiques entre un chef militaire et un chef politique issus de cantons différents, voire opposés.

C'est donc une chance pour la Suisse d'avoir eu à sa tête, dans des heures graves, deux hommes grandis sur le même terreau. Heureux temps où le Pays de Vaud était riche en grands hommes...

PHILIBERT MURET

En relisant *Le Mythe du Golfe*

On s'est maintes fois étonné de ce que Marcel Regamey n'ait pas laissé de grands ouvrages de synthèse, qui fassent le point et le tour de sa doctrine politique, philosophique, théologique et même artistique, loin du quotidien des combats d'idées, dans le calme de la pensée spéculative¹. Peut-être y avait-il justement une crainte de ce calme, de la paix des systèmes. Peut-être aussi un trop grand sens du temps qui passe et des choses à faire pour se consacrer au résumé doctrinal. Peut-être enfin cette conviction selon laquelle la pensée est mouvement, du réel au principe et retour, – un mouvement à reprendre sans cesse, une œuvre à recommencer toujours. Une fois le principe atteint, l'intelligence des choses perçue, il fallait consentir à redescendre la pente et pousser à nouveau la réflexion devant soi. La seule différence entre Sisyphe et Marcel Regamey, c'est que ce dernier ne doutait pas que le sommet était accessible, même si ce ne serait point sur cette terre. La pierre en était moins lourde.

Quelle merveilleuse synthèse pourtant que *Le Mythe du Golfe*²! Synthèse non d'une pensée et de principes déjà acquis, mais de différents domaines où s'exerce depuis toujours l'activité sensible et raisonnable de l'homme: la morale, la philosophie, l'art et la théologie. Une même lumière les éclaire ici, dans ces cinq essais courts, au style dense et dépouillé, – une lumière qui prend son essor dans le paysage du golfe de Giardini en Sicile et culmine au milieu des ruines d'Olympie. Le trajet n'est pas toujours aisé à suivre: il arrive que la pensée atteigne des points de condensation extrêmes; l'unité entre les différentes étapes de la réflexion ne se révèle en outre qu'en retournant fréquemment sur ses pas et acceptant de progresser plus lentement. Cela dit, ces cinq textes témoignent d'une même attitude fondamentale, partagent une même crainte et une même espérance.

C'est un geste propre au poète que de chercher dans les choses qui l'entourent une représentation de sa pensée, ou de lire dans les choses certaine pensée informulée. Ainsi Marcel Regamey devant le golfe de Giardini: l'harmonie entre l'horizon égal de la mer et le relief tourmenté du mont, cette rencontre comme recherchée par les deux éléments sont ici l'occasion d'une méditation sur l'homme et sa condition. Notre personne unique aussi est faite d'une rencontre, ou mieux, d'une synthèse entre notre raison universelle et nécessaire, c'est la mer qui ouvre sur l'infini, et nos particularités de

caractère, héréditaires ou reçues à la naissance, ainsi que les événements privés ou politiques qui constituent également notre être, c'est le relief contingent du mont, formé par les vicissitudes de l'histoire. Les innombrables situations qui me sollicitent au long de mon existence, et appellent de ma part une réponse adéquate, sont contingentes en effet; la raison faite, formée par l'expérience et forte ainsi de certaines vérités nécessaires, accueille telle situation, en mesure la vérité, en pèse le poids bien-faisant ou nuisible, peut ainsi lui donner la place qui lui revient. A son image, la mer épouse les accidents du golfe, modifie selon ceux-ci ses contours et son avancée tout en les faisant participer à sa surface immuable. Le golfe s'avance vers la mer comme aspirant à ce qui lui donnera son unité, la mer en retour cherche sa limite et son dessin en s'étendant jusque vers la terre. De cette rencontre entre la raison et les heures accidentées de notre existence, de cette négociation à reprendre chaque jour, de cette harmonie qui devrait être notre constant souci se constituera peu à peu notre personnalité. «Le mythe du golfe enseigne que la personnalité se dessine en cernant le réel dans ses détours les plus infimes du trait pur d'une égale raison»³. La ligne morale et spirituelle que chacun de nous trace est ainsi le résultat d'une synthèse, qui est à faire et à refaire sans cesse: l'œuvre d'une vie, dont on ne pourra juger de la plénitude qu'au terme de celle-ci.

Cette nécessité de la synthèse, Marcel Regamey va la découvrir dans d'autres domaines, en d'autres lieux de son périple. Arrivés, lui et son compagnon, au sommet du Mont Palamède, sur la côte orientale du Péloponnèse, l'aspect crasseux et loqueteux d'une vendeuse de limonades et l'attitude opposée qu'ils adoptent à son égard vont donner lieu à une discussion sur les rapports entre raison et sensibilité. Refuser, comme le fait son compagnon dans un accès de dégoût, d'être servi par la femme aux limonades, c'est manquer la synthèse que l'homme se doit d'accomplir en toute occasion: l'entière place est donnée à la sensibilité sans que le jugement de la raison soit intervenu pour tempérer sa violence. Au golfe de Giardini pourtant, la mer consentait à toutes les irrégularités de la terre; de même ici, la raison doit «embrasser toute l'amplitude du réel, même l'anormal, le pathologique, le mal physique et le mal moral»⁴. Rien ne doit être rejeté par la raison, tout ce qui existe est susceptible

d'être compris par elle, et «de la compréhension à la sympathie, il n'y a qu'un pas»⁵. Les scolastiques disaient que la raison est faite pour l'être; elle est faite pour tout l'être, nous dit Marcel Regamey. Avant de dresser en ennemi la misère ou tout autre mal, avant de crier au changement, il faut avoir considéré, à la lumière pacificatrice de la raison, la réalité à laquelle nous faisons face. La raison s'avisera alors, peut-être, que toute déchéance ne peut être réparée, que la seule réponse humaine à donner est parfois de souffrir le mal. Mais c'est une réponse. Et la souffrance vaut parfois mieux que la révolte.

Dans le troisième essai, intitulé *Corps glorieux*, la méditation de Regamey prend un tour théologique, voire mystique à certains moments. Une autre synthèse est ici interrogée, la plus haute peut-être, celle entre le monde naturel et le Royaume surnaturel dont la promesse a été révélée à l'homme, entre la vie terrestre et la vie céleste. Les gens d'église ont tort quand ils croient mieux magnifier Dieu en condamnant la faiblesse radicale de toute œuvre humaine; «[...] il n'y a pas de réussite sur cette terre, si fugitive soit-elle, pas de parole juste, de geste heureux, de perfection réalisée dans l'art ou la technique qui ne s'inscrive à l'actif de l'humanité glorifiée»⁶. Il y a un élément de création dans toute réussite, non seulement dans celle de l'art: l'acte moralement bon envers son semblable est créateur, et «signifie le Dieu créateur»⁷. De même, la beauté n'est pas réservée au seul domaine de l'art: une parole juste est belle à sa manière. Regamey nous fait toucher ce mystère par l'intelligence, et termine par ces lignes qu'il vaut la peine de citer: «L'éternel se forme dans le quotidien si la qualité qui se révèle dans les paroles, les sentiments, les gestes, les actes dépasse leur sens immédiat et les rattache à l'idée créatrice. Le respect des lois de l'œuvre à faire prend une portée toute nouvelle. Condition de toute réussite, la soumission à l'objet se transforme, lorsque la technique est entièrement maîtrisée, en une liberté autrement plus féconde que celle qui entend s'opposer au réel, et tirer de cette révolte mposer la dignité de la personne»⁸. Au sommet du Mont Palamède, l'auteur dénonçait la révolte de la sensibilité qui nie le jugement de la raison; ici, c'est la révolte de la croyance chrétienne contre tout ce qui est à la taille de l'homme qui est critiquée. C'est le même enseignement qui revient. Il faut se garder de ne rien écarter d'un geste absolu et définitif. Il faut être artiste en toute chose,

respecter les lois de la matière donnée si l'on entend faire bel ouvrage, que celui-ci soit d'art ou de morale.

Le quatrième essai sur l'art, justement, nous fait mieux comprendre que rien du réel ne doit nous être étranger. Quel est le savoir d'un peintre comme Utrillo? Du spectacle désolant offert par quelque rue de Paris, il tire un tableau d'une beauté lumineuse. La réalité hostile que le commun des passants a exclu depuis longtemps du champ de son regard, l'artiste la convertit «en un plaisir pour les sens et pour l'esprit»⁹. Utrillo ne se serait pas détourné de la femme du Mont Palamède. Cette transfiguration dont l'art est capable, Regamey la voit comme annonciatrice d'une autre Transfiguration, celle de nos vies à la fin des temps. De même que le paysage le plus ingrat peut être accueilli dans le royaume de l'artiste, de même les rues les plus banales et les plus tristes de notre existence auront peut-être leur place dans la vaste composition du «Peintre éternel»¹⁰.

La méditation de l'auteur s'achèvera parmi les ruines d'Olympie, dans une vision mystique du Paradis qui tente d'apercevoir quelques lumières du Tableau divin. Nous lisons alors ces mots: «[...] le laid, le grotesque, le souffrant, le perfide, le morbide, le déliquescence avivraient continuellement la victoire de l'Homme-Dieu partagée avec ses élus, sans que nécessairement des démons et des damnés souffrent effectivement les peines éternelles»¹¹. Le récit du Mont Palamède nous a montré que la raison pouvait et devait embrasser toute l'amplitude du réel; les peintures d'Utrillo, que les quartiers les plus sinistres de Paris pouvaient accéder à la beauté de l'œuvre d'art. Dans la Jérusalem céleste enfin, toute imperfection sera reçue, en même temps que perpétuellement vaincue. Telle est du moins l'espérance qui illumine les dernières pages de ce livre, qu'il ne faut pas hésiter à lire et à relire, comme ces toiles dont nous apprenons la beauté à force de nous y confronter.

BENOÎT MEISTER

¹ Il n'y a qu'un seul texte d'importance où Marcel Regamey ait éprouvé le besoin de relier [...] quelques idées, intitulé *Action libre, déterminisme moral et plan providentiel* (Cahier N° 30-31).

² M. Regamey, *Le Mythe du Golfe*, Cahiers de la Renaissance vaudoise, Lausanne, 1960, N° 36. Disponible auprès de la Ligue vaudoise.

³ Ibid., p. 18, ⁴ Ibid., pp. 32-33, ⁵ Ibid., p. 33, ⁶ Ibid., p. 46, ⁷ Ibid., p. 50, ⁸ Ibid., pp. 55-56, ⁹ Ibid., p. 62, ¹⁰ Ibid., p. 64, ¹¹ Ibid., p. 84.

La crèche du diable, premier roman de Michel Diserens

Michel Diserens est né à Lausanne le 8 juillet 1967. La biographie disponible sur son site internet (www.michel-diserens.com) signale qu'il est marié, père de deux fillettes et qu'il exerce la profession d'adjoint de direction dans une institution socio-professionnelle. C'est un parcours atypique qui l'a conduit à l'écriture voici quelques années, et l'amène aujourd'hui à publier aux Editions de l'Age d'Homme un premier roman qui ne manquera pas de retenir l'attention.

Dans *La crèche du diable*, Michel Diserens met en scène Nicolas Peytrignet, cinéaste universellement respecté qui revient, pour la première fois de sa vie, sur un épisode tragique de son enfance. Au cours des années septante, le jeune Nicolas mène une vie tranquille dans un quartier populaire de Lausanne

avec sa mère, sa sœur et son petit frère. Un cousin de son âge vient rejoindre la famille pour les vacances d'été. Une amitié solide se noue rapidement entre les deux enfants, le rat des villes faisant découvrir au rat des champs les ressources insoupçonnées de son territoire et réciproquement. Ces premières aventures semblent annoncer une adolescence insouciant lorsque, brutalement, cette paisible chronique plonge dans une indicible horreur. Nicolas et son cousin sont enlevés par un psychopathe qui les retient prisonniers dans une maison abandonnée et les torture plusieurs jours durant. Grâce à l'intelligence de sa sœur, à la détermination de la police, les deux garçons auront finalement la vie sauve mais resteront à jamais marqués au plus profond de leur chair et de leur âme par ce drame. L'identité du bourreau, une

fois révélée, accroît encore la détresse de Nicolas. A partir de cette terrible blessure, Nicolas Peytrignet confie le long cheminement personnel qui le conduit progressivement, avec le soutien d'un psychologue, à surmonter le traumatisme subi. Sans nier le mal qui lui a été fait, il refuse de se laisser enfermer dans un rôle de victime et développe une volonté farouche de vivre. C'est dans cette énergie vitale qu'il puise le talent et la force qui font le succès de ses films.

La crèche du diable est une œuvre violente dont on ne ressort pas indemne: débutant comme une chronique banale, le récit bascule dans l'horreur avant de s'achever par une réflexion apaisée sur la capacité à surmonter le malheur. L'intrigue est habilement bâtie, l'écriture est agréable, les personnages sont particulièrement crédibles et on se laisse

volontiers captiver par un authentique suspens. L'atmosphère légère des années septante est rendue avec justesse et humour. La traque policière est adroitement menée jusqu'à son ultime rebondissement. Pourtant le roman de Michel Diserens n'est ni une chronique des *seventies*, ni un roman policier, ni une histoire d'épouvante, ni une réflexion sur la résilience. Il est tout ça à la fois et c'est précisément cette addition de genres différents, au demeurant tous fort bien maîtrisés pour eux-mêmes, qui nous paraît parfois nuire à l'unité du livre. Cette première publication témoigne toutefois de qualités littéraires certaines et l'on se réjouit de trouver avec Michel Diserens un nouvel écrivain vaudois plein de promesses.

VINCENT HORT

Le salut par les urnes

Après les votations d'octobre sur la naturalisation facilitée, les commentaires les plus aigres se sont fait entendre. Les réflexions de l'abbé Philippe Baud parues dans *24 heures* du 1^{er} octobre ont retenu notre attention. La duplicité de l'article intitulé «la Suisse est-elle encore un pays chrétien?» nous a étonné. Dans un pays moins paisible que le nôtre, elle causerait des dégâts.

L'abbé Baud commence par évoquer le Rwanda où le génocide a révélé que le pays n'est que superficiellement christianisé. Beaucoup de chrétiens rwandais ne se sont pas opposés aux massacres, ils y ont même participé. Puis le cas de la Suisse est mis sur le tapis. L'abbé constate que «les cantons [...] les plus traditionnellement catholiques ne se sont guère montrés ouverts à l'intégration des étrangers». Ces cantons n'ont pas assimilé le message du Christ («...car j'étais un étranger et vous m'avez accueilli!»). L'Évangile n'a pas pénétré les cœurs de ceux qui habitent des terres prétendument chrétiennes. Suit l'inévitable digression sur l'Allemagne nazie, pays chrétien ayant laissé massacrer les Juifs. L'abbé Baud conclut que l'évangélisation est à reprendre surtout dans les contrées se disant chrétiennes puisque «de fait, les régions qui se sont montrées les plus accueillantes à "l'autre", autrement dit les plus "converties", ne sont pas celles

qui comptent le plus de clochers.»

Avoir voté «oui» aux naturalisations facilitées semblerait conférer un brevet de «bon chrétien». Un refus de la loi ne saurait être le fait que d'un païen qui s'ignore. Une valeur spirituelle est accordée à un acte politique. On a souvent pris prétexte de la «dérive émotionnelle» de la campagne pour évacuer les arguments rationnels des opposants. Ce sont ceux-là que l'abbé Baud aurait dû discuter si, tenant coûte que coûte à sortir de son rôle, il avait voulu mettre son grain de sel dans le débat. Il a préféré condamner après coup les partisans du «non» en se fondant sur un passage de l'Évangile qui n'entretient qu'un lointain rapport avec l'objet strictement politique proposé aux votants. En dépit de ses préventions affirmées contre «l'incantation, l'appel à la mauvaise conscience, le chantage moral et les bons sentiments», il peine à dissimuler sa satisfaction d'être du côté des agnostiques et des indifférents des villes ou des cantons romands ayant «bien voté», d'avoir raison avec eux contre les citoyens «les plus traditionnellement catholiques».

Une tendance invincible existe chez certains ecclésiastiques à subordonner la foi à des actes politiques corrects pour se sentir «en phase» avec la modernité. L'article très démocrate chrétien de l'abbé manifeste sa soumission à

«l'esprit romand». Disons-nous alors que les bons chrétiens ont voté «non»? Là n'est justement pas la question. Le Christ n'a rien dit sur la naturalisation facilitée dans la Suisse de 2004. S'il est vrai que Son message éclaire toute chose, on ne peut distinguer les bons et les mauvais croyants sur la base d'un simple vote. On confond les plans. Le salut par les urnes est une variante du salut par les œuvres.

Il n'est pas étonnant que l'abbé Baud parle du Rwanda. S'il existe un pays où la confusion du spirituel et du temporel a été portée à incandescence, c'est bien celui-là. A l'époque monarchique comme à l'époque démocratique, l'Église joua son jeu en s'appuyant sur le pouvoir en place. Selon Bernard Lugan, alors qu'en 1959 la démocratie voulue par les Belges et les organisations internationales allait inévitablement donner le pouvoir à la majorité hutu, l'évêque Perraudin s'attaqua aux trois piliers du pouvoir tutsi condamné: la hiérarchie, la monarchie avec son tambour-emblème Kalinga, et le parti UNAR dans lequel les monarchistes avaient dû se regrouper et que M^{gr} Perraudin qualifia de national-socialiste, communiste et islamisant! Dans son Mandement de Carême de 1959, il s'exprima ainsi: «Cet état de chose (l'inégalité, réd.) est l'héritage d'un passé que nous n'avons pas à juger. Mais il est certain que cette situation de fait ne

répond plus aux normes d'une organisation saine de la société rwandaise et pose aux responsables de la chose publique des problèmes délicats et inéluctables. Nous n'avons pas, comme évêque représentant l'Église dont le rôle est surnaturel, à donner ni même à proposer à ces problèmes des solutions d'ordre technique, mais il Nous appartient de rappeler [...] la loi divine de la justice et de la charité sociales. Cette loi demande que les institutions soient telles qu'elles assurent à tous les habitants et à tous les groupes sociaux légitimes les mêmes droits fondamentaux [...]»¹

On admirera dans ce discours l'utilisation à deux reprises du mot «mais» par laquelle M^{gr} Perraudin légitime son ingénierie dans les affaires temporelles en contradiction avec les principes qu'il rappelle lui-même!

On attend des hommes d'église qu'ils offrent à chaque chrétien une perspective et une aide spirituelles et qu'ils combent le vide qui s'étend. Certains sont trop occupés à dispenser des leçons de politique pour que notre attente soit satisfaite.

JACQUES PERRIN

¹ Cité d'après Bernard Lugan: *Rwanda. Le génocide, l'Église et la démocratie*, Edition du Rocher, Paris 2004.

Les chrétiens du Liban¹

Cher Monsieur Dalrymple,

Nous avons découvert étape après étape, article après article, au travers de vos pérégrinations, le faste majestueux ou la grandeur déchuée des pays du Proche-Orient, antique berceau du Christianisme. L'un des nôtres en effet s'est pris de passion pour vos aventures et attelé à la tâche de nous les raconter en plusieurs épisodes, et cela pendant tout l'été. Oh! C'était là bien courageux de nous emporter à des milliers de kilomètres de chez nous et de tenter de nous faire remonter les siècles, ne serait-ce qu'en pensée, nous qui préférons arpenter nos vignes et regarder le Lac. Mais nous avons croché, péniblement parfois, et nous avons été éblouis par ces contrées où le soleil se lève pour transformer en fournaise un univers de vieilles pierres jaunes. Rêveurs, nous pensions que quelque part chaque chrétien est un peu né dans ces ruines de vingt siècles d'âge.

Nous avons suivi sur la carte l'itinéraire que nous indiquaient les lignes. De la Turquie à l'Afrique, nous avons longé la Mer, qui, pour Ramuz, est aussi un peu la nôtre, et nous avons fait halte au Pays des Cèdres. Par hasard, j'ai eu la chance d'aller sentir sur place le charme d'un pays non seulement oriental, mais, fait exceptionnel, encore largement chrétien et même francophone. A mon retour, fasciné par un mélange si insolite, je me suis plongé dans l'histoire tourmentée de ce pays maintes fois envahi, puis reconquis par d'autres encore. J'ai été étonné de découvrir dans votre récit un passé différent de celui que m'ont appris les indigènes et les ouvrages. D'après les «multiples témoins rencontrés sur place», ce sont les Maronites (chrétiens) qui seraient responsables de la guerre. Vous les décrivez, paraît-il, comme «orgueilleux»; ils se prendraient pour les «nouveaux Croisés»; ils montreraient «du mépris pour la population musulmane» et refuseraient «de partager le pays avec les réfugiés palestiniens chassés de chez eux».

Je crains que vous n'ayez rencontré que des témoins musulmans et encore hostiles aux Chrétiens. Les Libanais maronites sont les gens parmi les plus chaleureux qu'il m'ait été donné de rencontrer, ils sont modestes et souriants. S'ils ont quelque fierté, c'est parce que depuis treize siècles, ils luttent farouchement pour leur survie contre des disciples du Prophète peu imprégnés d'œcuménisme. Faut-il rappeler qu'ils sont, eux, descendants directs des marchands phéniciens, les seuls Libanais authentiques! Ils s'indigneraient de s'entendre appeler «Arabes chrétiens», du nom de leurs envahisseurs! Leur principal problème n'est en aucun cas «que l'Occident soit chrétien comme eux», mais qu'il ne le soit pas un peu plus! Ils regrettent que la France ait brisé le Pacte d'amitié conclu par Saint Louis en 1250 qui stipulait: «Nous sommes persuadés que cette nation (...) est une partie de la nation française, car son amitié pour la nation française ressemble à l'amitié que les Français se portent entre eux.» Ils regrettent que le souverain français ait trahi sa promesse: «Quant à nous et à ceux qui nous succéderont sur le trône de France, nous promettons de vous donner, à vous et à votre peuple, protection comme aux Français eux-mêmes et à faire constamment ce qui sera nécessaire pour votre bonheur.» Ils constatent en tout cas que, derrière le baratin philanthropique, l'Occident préfère les pétrodollars des voisins à la défense des grandes causes et des petits pays.

Car il est mensonger de prétendre que les «principaux responsables» de la guerre sont les Maronites. Faut-il rappeler que c'est un Président maronite qui accueillit dès 1948 quelque 150'000 réfugiés palestiniens au nom de la charité chrétienne alors que la Syrie les refusait et que la Jordanie s'appretait à massacrer ceux qu'elle avait tolérés (fameux Septembre noir de 1970)? Faut-il rappeler que si cette même année 1970, les Maronites perdent leur «statut majoritaire», c'est tout simplement à cause des

400'000 réfugiés palestiniens qui sont arrivés entre-temps, en à peine plus de vingt ans? Alors qu'en est-il de ces réfugiés? Il y a bien sûr l'immense masse des pauvres gens chassés de chez eux, ayant tout perdu, y compris leur famille parfois. Mais il y a aussi un certain Yasser Arafat qui va organiser son quartier général dans un quartier sud de Beyrouth et de là, lancer la guerre sainte! Les camps vont se transformer en repaires de terroristes, sous l'œil tolérant, puis inquiet, des autochtones, jusqu'au jour où l'accès à la capitale sera devenu un véritable coupe-gorge. Pardonnez, je vous prie, aux chrétiens, si dès le début des années 70 ils commencent (un peu tard il est vrai) à prendre conscience du danger et à préparer leur défense. Ce d'autant plus qu'ils s'étaient, par leur hospitalité, attiré la haine de l'Etat d'Israël. Celui-ci considérait que le Liban laissait se développer sur son territoire des actes de guerre en rupture avec le pacte avec le 1949 et ne s'était pas privé d'exprimer dès 1968 son mécontentement par des bombardements.

Lorsque le Liban officiel voulut réagir, il ne put rien faire. Forts des soutiens arabes, les Palestiniens sortent confirmés d'une tentative militaire avortée de remettre un peu d'ordre. La population se divise, les fronts se durcissent et le 13 avril 1975, c'est la guerre. Mais là aussi, dans quelles conditions éclate-t-elle? Nous sommes en plein Beyrouth, des fidèles dont Pierre Gemayel, père du futur Président assassiné, assistent à la consécration d'une basilique quand des Palestiniens de retour d'un défilé militaire tirent sur la foule et font quatre morts et sept blessés. Quelques heures plus tard, des représailles ont lieu: l'affrontement a commencé. Vous n'allez tout de même pas nous expliquer que s'il n'y avait pas eu vengeance, la guerre n'aurait pas eu lieu! De qui se moque-t-on?

Il faut bien sûr éviter de tomber dans le manichéisme. Inutile de nier que les chrétiens ont du sang sur les mains; c'est

le principe de la guerre: soit on en a, soit on n'a pas de main... Mais quant à rapporter dans les moindres détails des séances de tortures stéréotypées que l'on vous aurait racontées comme étant l'œuvre des chrétiens, vous n'êtes ni reporter d'un magazine à sensations, ni journaliste de Libération! J'ai l'impression que vous êtes plus aventurier qu'historien pointilleux: laissez donc à ceux qui les connaissent des sujets aussi sensibles. Ne serait-ce que pour ne pas bafouer la mémoire de ceux qui ont souffert ou qui sont morts. Quelque chose me dit, Monsieur Dalrymple, que si vous n'êtes pas américain, vous devez compter parmi les Sujets de Sa Majesté: je vous propose de déposer là votre haine ancestrale pour la France et ceux qui ont pu être ses alliés. Ces vieilles rivalités n'ont plus lieu d'être. Vous n'avez plus besoin de faire le jeu des pays arabes. Aujourd'hui il s'agit de se demander ensemble quelles sont les chances de survie de ces communautés ancestrales en péril de mort, ce que nous pouvons faire pour elles et comment maintenir l'équilibre fragile entre les diverses familles, clans, races et religions en attendant de devoir régler un jour ces mêmes problèmes chez nous...

JEAN-BAPTISTE BLESS

¹ Réponse à W. Dalrymple dont le livre a été présenté au courant de l'été par G. Perrin. Voir *La Nation* N° 1737, 1738, 1739 et 1741.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 3414, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch
Imprimerie Beck, Lausanne

Dignité humaine : à partir de combien de cellules ?

En mars 2000, le souverain helvétique refusait l'initiative «pour une procréation respectant la dignité humaine». Ce refus confirmait les termes de l'art. 119 de la Constitution sur la procréation médicalement assistée et le génie génétique et permettait l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la procréation assistée (LPMA). *La Nation* avait alors soutenu les initiants¹, car la loi autorise la production d'embryons surnuméraires. Or, si l'on considère qu'un embryon n'est pas qu'un amas de cellules, mais qu'il est doué d'une essence humaine et d'une âme, la LPMA nous apparaissait, et nous apparaît toujours, comme criminelle, car elle exige la destruction des embryons surnuméraires ou autres «ovules imprégnés»².

Les embryons surnuméraires sont à nouveau sous le microscope dans le projet de loi relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires (ci-après LRCS). Le référendum, lancé contre le projet par trois associations, a en effet abouti et la loi sera soumise à votation le 28 novembre prochain.

De quoi parle-t-on aujourd'hui ?

Lors d'un processus de fécondation, la cellule initiale issue de la fusion d'un ovule et d'un spermatozoïde va subir un processus de divisions successives, conduisant à un ensemble de deux, puis quatre puis huit (etc.) cellules. Dans les premiers jours de son développement, l'embryon va ainsi croître sans qu'aucune différenciation organique ne soit perceptible entre les différentes cellules le composant. Ces fameuses cellules souches, une fois séparées de l'embryon, offrent théoriquement la possibilité, en se multipliant, de se différencier en n'importe quel tissu ou organe humain selon l'environnement dans lequel elles vont se développer.

La LRCS est destinée à réglementer tant la production que l'usage de ces

cellules souches. En résumé, la loi offre la possibilité, avant de détruire les embryons surnuméraires, de les utiliser pour la production de cellules souches à des fins de recherche. La production de ces cellules doit obéir à une batterie d'autorisations et préavis, exigeant notamment le «consentement éclairé» et écrit du couple parental, la séparation stricte entre l'institut procédant à la procréation in vitro et celui qui utilise les cellules souches, l'évaluation d'une commission d'éthique sur le projet utilisant ces cellules, l'établissement de la preuve que le projet ne peut être mené à bien avec des cellules souches d'autre provenance, etc. Toutes ces démarches seront strictement enregistrées et contrôlées par l'Office fédéral de la santé publique.

Ces barrières administratives de toute nature sont destinées à «prévenir toute utilisation abusive d'embryons surnuméraires [...] et de protéger la dignité humaine». Mais tout le bla-bla des vingt-cinq articles de la LRCS passe à côté de la question de l'essence de l'embryon. Si ce dernier n'est qu'un amas de cellules, la loi est inutile : il est bien égal de savoir si les cellules souches, prélevées sur ce qui est considéré comme un vulgaire bout de viande périssable, servent à alimenter la recherche médicale ou à fabriquer des crèmes de beauté. Si, au contraire, on considère l'embryon comme un être humain, de quelle dignité humaine se réclame une loi qui permet de mutiler cet être par un prélèvement de cellules souches avant de procéder à sa destruction ?

Et demain ?

La question du prélèvement de cellules souches ne change rien au problème fondamental de la destruction des embryons surnuméraires. L'acceptation ou non de la LRCS pourrait donc nous laisser dans une impuissance scandalisée : autant que ces condamnés à mort servent à quelque

chose. Au moins deux évolutions possibles justifient à nos yeux de combattre le projet.

La LRCS, d'abord, indique expressément ne pas s'appliquer aux essais impliquant des cellules souches embryonnaires à des fins de transplantation. Ce domaine appelle pourtant une loi d'application depuis l'adoption par le peuple en 1999 d'un nouvel article constitutionnel sur les transplantations. Les termes de cette loi à venir dépendront du résultat du scrutin sur la LRCS : en cas de refus, l'emploi de cellules souches embryonnaires sera vraisemblablement interdit aux chercheurs en transplantation. En cas d'acceptation, le législateur étendra pour sûr l'autorisation de cet emploi dans le futur texte sur les transplantations.

Il y a ensuite un espoir raisonnable de voir les techniques de procréation assistée progresser jusqu'à éviter de produire des embryons surnuméraires. La recherche ne pouvant plus s'approvisionner en cellules souches indigènes, il y a fort à parier qu'une modification de la loi sera demandée, autorisant la préparation d'embryons uniquement destinés à la production de cellules souches. L'autre possibilité, expressément prévue dans la LRCS, sera d'importer ces fameuses cellules. Assassiner des embryons chinois ou indiens pour alimenter notre recherche médicale dénote à nouveau une étrange conception de la dignité humaine.

L'inéluabilité n'est pas une justification.

Dans son argumentaire, le Conseil fédéral s'extasie devant le «grand potentiel» des cellules souches et l'intérêt de la recherche les utilisant. Il

ajoute qu'une interdiction pure et simple compromettrait l'excellence reconnue de la recherche suisse. Enfin, la menée de telles expérimentations étant considérée comme inéluctable au niveau mondial, la Suisse se doit de ne pas «abdiquer sa responsabilité éthique» en attendant que les choses se fassent à l'étranger.

Nous ne voyons pas la justification éthique d'une loi permettant le dépeçage d'embryons avant leur mise à mort. Nous la voyons d'autant moins que, en évoquant l'inéluabilité de l'avance scientifique, on appelle tout aussi inéluablement de nouveaux compromis légaux pour la recherche, notamment sur les transplantations. L'outil créant le besoin, il faudra ensuite soit autoriser la production d'embryons à des fins de recherche, soit s'approvisionner en cellules souches étrangères. C'est alors qu'on aura vraiment «abdiqué sa responsabilité éthique».

En attendant que la procréation médicalement assistée soit possible sans produire et liquider des embryons surnuméraires, nous refusons d'abandonner ces malheureux êtres aux scalpels des chercheurs. Nous voterons NON à la loi relative à la recherche sur les cellules souches le 28 mars.

CÉDRIC COSSY

¹ *La Nation* N° 1622 du 25 février 2000.

² Ovule pénétré d'un spermatozoïde avant la fusion des noyaux. Quoique la fusion des gamètes n'ait pas encore eu lieu, cette entité possède toutes les potentialités pour se développer en un être autonome. A-t-on à ce stade déjà affaire à un être humain ? Par précaution, nous répondons par l'affirmative.

Une fausse et pas bonne idée

Certains politiciens, peu convaincus de la nécessité de permettre à un dixième des communes vaudoises de demander l'arbitrage du peuple lors d'éventuels différends avec le grand Conseil, proposent «d'améliorer» notre initiative en ajoutant l'exigence que les communes référendaires devraient comprendre au moins un dixième de la population vaudoise.

Cette proposition ne rendrait pas seulement le référendum des communes plus difficile à mettre en œuvre, elle le dénaturerait complètement. A côté de la représentation des électeurs, il est bon qu'il y ait un système permettant de représenter le territoire. Il y a des communes vaudoises qui ont moins de 2000 habitants et qui sont responsables d'un territoire plus grand que celui de la Ville de Lausanne !

Surtout, imposer des pourcentages de population, c'est favoriser une fois de plus les grandes villes de l'arc lémanique au détriment des autres communes du Canton. Si on veut réunir un dixième de la population sans les communes proches du bleu Léman, il faudrait réunir la quasi-totalité des autres communes vaudoises, du Chablais à la Vallée de Joux en passant par la Broye et le Gros-de-Vaud ! Et pourtant ces communes ont des intérêts dignes de protection, quel que soit le nombre de citoyens qui les peuplent.

Enfin, la démocratie directe doit être simple et directe, et cela d'autant plus que le délai référendaire n'est que de quarante jours. Ajouter des considérations démographiques au système que nous proposons, c'est assurément le rendre à la fois incompréhensible et inutilisable.

OLIVIER KLUNGE

† Jean-François Leuba

Ses amis, la presse et jusqu'à ses adversaires ont dit le bien qu'ils pensaient de Jean-François Leuba, décédé il y a quelques jours. Ces louanges sonnaient juste et nous nous y associons pleinement. Beaucoup de combats nous ont rapprochés. Quelques-uns nous opposèrent. Il était acéré de langue et plus encore de plume. Mais sa dureté se doublait d'une rondeur rigolarde qui remettait les choses à leur place. Nous avons toujours renoué sans difficulté. La dernière fois que nous l'avons vu, c'était lors de notre séance des «Amis de La Nation», en juin dernier à Aubonne. Il paraissait en excellente forme.

Nous lui gardons une grande reconnaissance pour l'intransigeance qu'il a toujours manifestée face à la centralisa-

tion fédérale. Cette position n'était pas toujours facile à tenir pour le chef du Département de la police, de la justice et des affaires militaires qu'il était. Lors d'une réunion en Suisse allemande des responsables cantonaux de la police, il se trouva seul contre tous à refuser la police fédérale, la «Fupo» (*Furglerpolizei*, du nom du conseiller fédéral Furgler qui la patronnait). Il ne céda pas, malgré les intenses pressions et les attaques personnelles. Il fut l'un des artisans principaux de la victoire fédéraliste. M. Regamey proposa qu'en signe de reconnaissance, les Vaudois lui offrent un «z» à placer à la fin de son nom.

Quand donc les partis bourgeois nous fournirent-ils à nouveau des magistrats de cette trempe ?

D.

Interventionnisme

M. Blocher n'a pas autorisé un certain nombre de ses subordonnés de l'Office des réfugiés à participer à un symposium sur l'asile organisé par le HCR et l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés. «Cet interventionnisme est fâcheux. Nous nous sentons brimés», témoigne un membre de l'ODR.

Quand une personne s'en prend à M. Blocher, aux yeux de la presse, elle «témoigne». Et quand le chef du Département intervient, c'est, aux yeux de l'administration, de l'«interventionnisme» ! Les mots suivent les faits : il y a là-bas en haut deux ou trois choses et deux ou trois personnes à remettre à leur place.

D.

Urologie

Lors de l'émission de «Temps présent» consacrée à TARMED, le nouveau tarif des honoraires médicaux, M. Couchepin a été interrogé à plusieurs reprises. Il était filmé de face, renversé en arrière, les yeux mi-clos, peut-être en train de digérer. A la question : «M. le Conseiller fédéral, les médecins expriment les craintes les plus diverses face à l'évolution de leur statut...» il a répondu à peu près ceci : «Meee, euuh, ah, les craintes, bien sûr, il y en a toujours, et sans doute que certaines existent... mais tous les changements éveillent des craintes...

mais sans changement, on meurt... alors, la médecine aussi... alors il ne faut pas avoir peur du changement... (etc.)» Et quand on lui a demandé de se prononcer sur la disparition du secret professionnel évoquée par les médecins : «Meee, quand je vais chez l'urologue, à mon âge... tout le monde sait pourquoi... ça ne me pose aucun problème...»

En revanche, personne ne sait pourquoi M. Couchepin est partisan de l'intervention du Conseil fédéral dans les campagnes de vote.

D.